

PROPOSITION D'AVENANT

MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'OEUVRE N°2023-011

Construction d'un équipement sportif pluridisciplinaire au lieu-dit « La Justice » à Savenay - 44

DDL ARCHITECTES / ZLM / ETHIS / OUEST STRUCTURE / CDLP / ALHYANGE / BTC

22/11/2023

1. OBJET DE LA PROPOSITION D'AVENANT

1.1 RAPPEL DU CONTEXTE

La communauté de communes d'Estuaire et Sillon a notifié le 09 juin 2023 à DDL architectes, mandataire du groupement 2LM / ETHIS / OUEST STRUCTURE / CDLP / ALHYANGE / BTC, le marché n°2023-011 relatif à la maîtrise d'œuvre pour la construction d'un équipement sportif pluridisciplinaire au lieu-dit « La Justice » à Savenay (44).

Ce marché a été conclu :

- Pour un forfait provisoire de rémunération de 497 122,01 €HT pour la partie des prestations relatives à la mission de base ;
- Pour un forfait provisoire de rémunération de 97 226,50 €HT pour la partie des prestations relatives aux missions complémentaires ;

Soit un total de **594 348.50 €HT** à la signature du marché. Le montant de travaux provisoire à la signature du marché est de **4 600 000,00 €HT** (valeur 04/2022).

1.2 MARCHÉ DE BASE

- Les différentes évolutions du projet et certaines modifications programmatiques ont impacté le déroulement des études de la MOE. Ainsi, le présent avenant a-t-il pour objet la revalorisation de la rémunération du groupement de MOE.

2. COUT DEFINITIF APD

2.1 MODIFICATIONS VALIDEES

Le projet a évolué depuis le démarrage des études sur plusieurs points relatifs à des aléas et relevant de demandes complémentaires du maître d'ouvrage, liées au fonctionnement général du complexe sportif.

Éléments ajoutés en base (aléas) :

- Traitement de restes archéologiques présents dans le terrain : + 95 000 € HT
- Ajout de l'éclairage public : + 25 000 € HT

Éléments ajoutés en base (demandes complémentaires) :

- Intégration d'une cuve de stockage EP et surpresseur en local : + 45 000 € HT
- Ajout d'une sonorisation : + 22 000 € HT
- Intégration de stores d'occultation : + 25 000 € HT

Éléments ajoutés en option :

- Panneaux solaires photovoltaïques : + 240 000 € HT

2.2 NOUVELLE ASSIETTE DE TRAVAUX APD

Le montant total des modifications validées sur l'ensemble du projet porte le total du montant des travaux en corps d'état séparés à **5 131 000,00 €HT** (valeur avril 2022), soit + **531 000 €HT**. Ce montant devient le coût définitif validé par le MOA à l'issue de l'APD (montant total projet avec l'option des panneaux solaires photovoltaïques).

2.3 RECAPITULATIF DES HONORAIRES COMPLEMENTAIRES PAR RAPPORT AU COUT DEFINITIF

Le forfait définitif de rémunération de la mission de base de la maîtrise d'œuvre est à revaloriser sur la base de ce montant de travaux initiés à la demande de maîtrise d'ouvrage : **5 131 000 €HT**.

En augmentant le montant global de l'opération, le taux de rémunération de la mission de base est revu à la baisse. Ainsi nous proposons une **évolution du taux de rémunération de 10.80 % à 10.60 %**.

La rémunération complémentaire suite à l'augmentation des travaux, impacte également les missions complémentaires suivantes : OPC / EXE partielle structure / EXE partielle fluide / CEM.

Il en découle le calcul des honoraires supplémentaires suivant, présenté dans le tableau en annexe.

